

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL  
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE  
SEANCE DU 9 FEVRIER 2023**

**Délibération n° :**

DL3/2023

**Objet :**

Autorisation de signature de l'avenant n°2 au contrat de collectivité pour la filière papiers graphiques avec CITEO

L'an deux mille vingt-trois,

Le jeudi 9 février 2023,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. BAY (titulaire - CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire - CPS)
- Mme BERCHON (titulaire - CPS)
- Mme BERT (titulaire - CPS)
- M. BLIN (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. CARRE (titulaire - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS)
- M. DELAGNEAU (titulaire - CPS)
- M. DIDIN (titulaire - CPS)
- Mme DUMAS (titulaire - CPS)
- Mme GELOT (titulaire - CPS)
- M. GILBON (titulaire - CPS)
- M. GLEIZE (titulaire - CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire - CCHVC)
- M. MAJEUX (titulaire - CPS)
- M. MASURE (suppléant - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)
- M. ZIANE (titulaire - CPS)

**Avaient donné pouvoir :**

- M. GARSUAULT (titulaire - CPS) avait donné pouvoir à Monsieur Vigier (titulaire - CPS).

**Absents excusés :**

M. AMBROISE (titulaire - CPS) ; M. BERTIAUX (titulaire - CPS) ; M. BERVEILLER (titulaire - CPS) ; M. CAHAREL (titulaire - CPS) ; M. CAUCHETIER (titulaire - CPS) ; M. CORDIER (titulaire - CPS) ; M. DEBRAS (titulaire - CPS) ; M. DOBIGNY (titulaire - CPS) ; M. FONTENAILLE (titulaire - CPS) ; Mme HAMON (titulaire - CPS) ; M. HENRIOT (titulaire - CPS) ; M. LANGLOIS (titulaire - CPS) ; M. LARDIERE (titulaire - CPS) ; M. LECLERC (titulaire - CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire - CPS) ; Mme MAIMOUN (titulaire - CPS) ; Mme PERIS (titulaire - CCHVC) ; M. PROUST (titulaire - CPS) ; M. TRAMONI (titulaire - CPS) ; Mme VALOT (titulaire - CPS).

**DATE DE  
CONVOCAION**

Le 02/02/2023

EN EXERCICE : 42  
PRESENTS : 22  
VOTANTS : 23

**Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.**

**Monsieur Igor TRICKOVSKI est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.**

**Délibération n°DL03/2023**  
**Autorisation de signature de l'avenant n°2 au contrat collectivité**  
**pour la filière papiers graphiques avec CITEO**

**Le comité syndical,**

**Vu** les articles L. 541-10 et R. 543-53 à R. 543-65 du Code de l'environnement,

**Vu** l'arrêté du 23 décembre 2016, tel que modifié par arrêté du 23 août 2017, portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de percevoir la contribution à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets d'imprimés papiers et de papiers à usage graphique destinés à être imprimés, et de la reverser aux collectivités territoriales, en application des articles L. 541-10-1 et D. 543-207 du code de l'environnement (société SREP SA),

**Vu** l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement (société SREP SA)

**Vu** l'arrêté du 23 décembre 2022 portant agrément d'un éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur des papiers graphiques, en application de l'article L.541-10 du code de l'environnement,

**Vu** le contrat collectivité pour la filière papiers graphiques et tous les documents afférents,

**Vu** la note de présentation,

**Considérant** l'intérêt pour le SIOM de pouvoir bénéficier, par le contrat collectivité pour la filière papiers graphiques, de soutiens financiers pour le déploiement de la collecte sélective des emballages et papiers sur les 21 communes du territoire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Autorise** le Président à signer, avec l'éco-organisme CITEO, le document suivant :
  - o **l'avenant n°2 de prolongation** du contrat de reprise des papiers graphiques avec CITEO

Fait à Villejust,  
Pour extrait conforme

**Le Président**

**Jean-François VIGIER**

Pièce transmise en Préfecture le : **15 FEV. 2023**  
Affichée le : **15 FEV. 2023**

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION  
PAR LA PREFECTURE**

**Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse**

**Utilisateur : Bruneau**

**Paramètre de la transaction:**

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL3_2023
Date de la décision:	2023-02-15 00:00:00+01
Objet:	Autorisation de signature de l'avenant n°2 au contrat de collectivité pour la filière papiers graphique avec CITEO
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20230215-DL3_2023-DE

**Fichier de vie de la transaction**

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
091-200062321-20230215-DL3_2023-DE-1-1_0.xml	text/xml	1185
nom original:		
Annexe DL 3 TECH Avenant PAP.pdf	application/pdf	145056
nom de métier:		
21_RP-091-200062321-20230215-DL3_2023-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	145056
nom original:		
Note présentation DL 3 2023.pdf	application/pdf	76620
nom de métier:		
21_RP-091-200062321-20230215-DL3_2023-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	76620
nom original:		
dl 3 2023.pdf	application/pdf	130819
nom de métier:		
99_DE-091-200062321-20230215-DL3_2023-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	130819

**Cycle Contenu dans l'archivage**

Etat	Date	Message
Posté	15 février 2023 à 15h04min31s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 février 2023 à 15h05min12s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	15 février 2023 à 15h05min25s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	15 février 2023 à 15h11min38s	Recu par le MIAT le 2023-02-15